

# ***SOMMAIRE***

## **AIDISIA**

- ◆ Compte rendu de la réunion du 19 novembre 2002
- ◆ Carnet rose
- ◆ Assemblée générale et banquet 2003
- ◆ Liste des promotions mises à l'honneur
- ◆ Bonnes adresses en Bourgogne
- ◆ Cotisations
- ◆ Liste des membres de l'AIDISIA

## **UFIIB**

- ◆ Extraits de l'UFIIB flash
- ◆ L'UFIIB touche les entreprises au sujet des stages des étudiants

## **I.S.I.**

- ◆ Le Pôle Universitaire Mosan par G. Sironval



Les membres du  
conseil  
d'administration  
de l'Aidisia  
vous souhaitent  
un joyeux Noël et une  
heureuse année 2003

## **Compte rendu de la réunion du 19-11-2002**

Présents: Bleret N., Beyaert P., Herveg E., Graas Ph., Manchel B., Cravatte P., Van Wambeke P., Penoy A., Reumont F., Dubois V. et Cartry P.

Excusé: Rausch M.

---

### **Revue de décembre**

Son contenu est fixé et sera le suivant:

- Compte rendu de la réunion (P. Cartry)
- Extraits de l'UFIIB Flash (P. Cartry)
- Carnet rose (P. Cartry)
- Rappel concernant les cotisations (N. Bleret et P. Cartry)
- Liste des membres en ordre de cotisation (N. Bleret)
- Invitation au banquet et AG (P. Cartry) + liste des anciens fêtés (N. Bleret)
- Article sur le Pôle Universitaire Mosan (ISI)
- Bonnes adresses en Bourgogne (M. Rausch et P. Beyaert)

Les articles doivent parvenir à G. Quoirin au plus tard pour le 30/11/02

La parution est prévue pour le 16 décembre

### **Banquet et assemblée générale**

La date est fixée au 15 mars 2003 au restaurant scolaire de l'ITELA, le choix du traiteur s'est porté sur l'école hôtelière de l'ITELA et le coût du repas est fixé à 30 euros. L'organisation d'une loterie-jambon est prise en charge par M. Rausch et la sono par P. Van Wambeke.

Les autres aspects sont pris en charge par N. Bleret et P. Cartry.

Pour l'assemblée générale, nous souhaitons fonctionner comme l'année précédente, c'est à dire avec une petite présentation - dégustation parallèlement à la réunion proprement dite. Nous recherchons encore des idées à ce propos, toute personne ayant une idée intéressante peut nous la communiquer.

### **Divers**

- Nous constatons avec dépit que les commissions UFIIB restent attachées aux heures habituelles pour leurs réunions ce qui nous empêche généralement de nous y rendre, étant encore tous, ou presque, actifs et habitant à 2 heures de route de Bruxelles.
- Organisation d'une soirée bowling à Heinsch (date probable: printemps 2003) (Ph. Graas et N. Bleret)
- Signature des plans: procédure bloquée pour un ancien, habitant Libramont et en contradiction avec ce qui nous avait été promis. Valère Dubois s'en occupe.
- Nous continuons à recevoir des offres d'emploi au secrétariat, veuillez contacter N. Bleret

### **Prochaine réunion**

Le mardi 14 janvier 2003 à partir de 20 h dans les locaux de l'ISI.  
Ordre du jour: banquet, revue de février, bowling, divers à préciser lors de la convocation.

P. Cartry, secrétaire

Rita et Valère  
sont très heureux de vous annoncer la naissance  
de leur fils

**Cyrille**

Le 2 octobre, à Arlon

Rita et Valère Dubois - De Meulemeester  
Rue des Deux-Luxembourg, 9  
B-6700 Arlon



*Fini les bêtises en solitaire !  
J'ai maintenant une petite sœur,  
elle s'appelle:*

***Elisa***

*Elle est née à Arlon  
Le 23 octobre 2002 à 14 heures 09  
Elle pèse 3kg 165 et mesure 49 cm*

*Séverine et Sébastien Gilson - Catot  
Rue Eaubruchet, 21 – 6769 Meix-devant-Virton*

**Assemblée générale et Banquet le 15 mars 2003**

Comme les années précédentes, l'assemblée générale se déroulera juste avant le banquet annuel, c'est à dire à partir de **18 H dans les locaux de l'I.S.I.**

Nous rappelons que les membres en ordre de cotisation pour l'année 2002 sont invités à l'A.G. Cette information fait office de convocation. **Toute personne désireuse de faire partie du conseil d'administration peut poser sa candidature** lors de l'AG ou par simple missive envoyée au secrétariat de l'AIDISIA

**Un exposé dont le sujet n'est, à ce jour, pas encore défini se tiendra avant l'assemblée, les conjoint(e)s y sont invité(e)s.**



Invitation  
au  
Banquet annuel de  
l'Aidisia  
le samedi 15 mars 2003 à 19h30  
au restaurant scolaire,  
chemin de Weyler, 2 - 6700 Arlon  
Promotions fêtées: 1973, 1983, 1993  
**Les ingénieurs de la promotion 2002  
recevront leur diplôme officiel  
Promotion Frédéric Bodson**

### **Menu**

Crème de cresson  
Croustillon de saumon au basilic  
Suprême de volaille farci sauce foie  
gras, gâteau de légumes  
Gratin dauphinois  
Pâtisserie  
Café

**P.A.F. : 30 euros** à verser au plus tard pour **le 28 février 2003** sur un des  
comptes de l'A.I.D.I.S.I.A :

CCP: 000-3250207-28 ou BIL: 9-150-8079-890

L'inscription sera prise en compte dès réception du paiement

**Banquet de l'AIDISIA – 15 mars 2003 – Promotions mises à l'honneur**

<b><u>PROMOTION</u></b>	<b><u>1973</u></b>	<u>Tél. privé</u>	<u>Tél. bureau</u>
ABDALLAH Chaabane	MC		
CASSART Alain	EO	010/65.85.99	02/727.62.60
CHALON Henri	TP	071/87.80.06	02/421.84.84
DELCOMMUNE Christian	EO		063/38.80.31
DESSY Léon	MC	084/36.65.96	352/52.01.01.714
DETHOR Claude	TP	063/21.74.72	063/23.19.04
DIELS Daniel	EO	063/22.34.44	02/71.94.115
DUBOIS Daniel	EI	084/22.12.85	084/21.34.40
FRANCHIMONT Jean	EO	083/61.14.13	04/344.73.11
GEORGES Jean-Michel	EI	069/76.91.21	33/254.23.54.23
GILLAIN Bernard	EO		061/22.95.35
GOBERT Willy	EO		063/21.27.74
HUYNH Tuang Nhan	EO		
LEFEVRE Jean-Claude	EO	02/387.13.53	02/536.32.69
MAITREJEAN Claude	EI	352/570165	352/55.19.21
MATHIEU Jean-Claude	TP	061/28.83.46	061/28.83.46
MICHEL Jean-Pol	EI	071/78.79.64	081/23.14.60
MORES Alexis	TP	063/22.36.91	352/44.31.31.324
PHILIPPOT Jean	EI	061/58.90.20	02/238.88.11
POITOUX André	EO	02/772.47.66	02/737.21.07
PONCIN Jean-Luc	TP	063/45.65.19	063/23.02.20
SCHLOREMBERG José	EI	061/31.39.93	061/31.24.55
VIRRION François	MC		
WANLIN Jacques	EO	352/386.44	352/36.03.85-302
WILLETTE Fredy	EO	02/675.85.11	02/775.77.62
<b><u>PROMOTION</u></b>	<b><u>1983</u></b>	<u>Tél. privé</u>	<u>Tél. bureau</u>
ANTOINE Claudy	EI	352/39.53.88	352/50.50.13.27
BOURTON Daniel	EI	063/22.45.87	352/40.15.56.45
COLLING Luc	EO		063/21.55.11
DESART Pascal	TP	084/21.38.47	02/663.64.80
DIDERICH François	EO	081/58.97.44	081/55.46.10
DUCHESNE Philippe	EO		071/44.23.38
GEORGES Philippe	EI	010/61.56.53	02/720.59.80
LAMORT Yves	EI	063/31.23.55	063/31.23.55
LEPAGE Christian	EO		02/516.74.37
LOMMEL Pascal	TP	063/42.36.20	
MERTZ Benoît	TP	063/22.44.09	352/80.29.13.61
NASRALLAH Abdel Karim	EO	087/35.11.14	087/35.11.14
PIERSON Serge	TP	063/42.37.22	352/46.80.03.45
PIROTTE Michel	EI	063/22.37.99	352/81.99.37.65
POLART Daniel	TP	063/23.61.45	
PONCIN Didier	TP	063/22.71.45	063/37.11.27
SARKOZI Georges	EI	010/41.75.60	075/63.75.77
TOUSSAINT Claude	EI	063/37.14.18	063/38.66.25
VANDERSMISSEN Frédéric	EO		063/23.00.09

**PROMOTION 1993**

		<u>Tél. privé</u>	<u>Tél. bureau</u>
ANDRE Véronique	CH	061/21.50.45	
BAUCANT Alain	EO	063/23.49.22	352/42.27.90.40
BERTHELEMY Olivier	EO	33/329.80.71.83	33/329.86.16.22
BOUDART Jean-Jacques	EO	063/22.25.10	352/42.22.33.362
BREUSKIN Frank	TP	063/43.36.00	352/78.82.72.444
CAILTEUX Laurent	EO	063/22.42.05	352/360.385.321
CLAUDOT Frank	TP	0476/39.62.71	0476/39.62.71
CROCHET Johan	EI	061/22.48.90	
DAVIN Daniel	CH	063/43 48 33	061/23.00.85
DE BOUW Hugues	MC	063/43 42 41	061/21 32 65
DEHOSSAY Georges	EO	061/25.61.08	063/22.15.98
DELICHEVALERIE Joachim	CH	061/22.23.77	063/23.04.61
DERMIENCE Vincent	EO	02/642.92.55	+34 91 806 15 30
DUGAILLEZ Philippe	CH	063/57.83.44	063/23.02.20
DUTERME Hervé	EO		352/50.18.20.16
FERRETTI José	EI	063/23.43.19	063/22.76.06
GOBERT Cyrille	EO	063/58.32.93	352/250.404.2281
KRIER Benoît	CH	063/38.63.18	352/46.56.41
KUPPER Etienne	TP	063/21.60.71	352/78.85.77.78
LAMBOTTE Hugues	TP	063/38 89 64	352/47.61.434
LECART Damien	MC	086/45.59.36	063/23.00.10
LIEFFRIG Dominique	CH	063/32.00.54	063/23.02.40
LUSSON André	MC	063/67 73 20	352/4242 3545
LY GIANG Thanh	EO	352/29.81.18	352/478.54.68
MOUAFFO Paul-Marie	MC		352/3666.5285
OULAMINE Abdelhalim	TP		
PONCELET Anthony	EO		352/29.70.84
RASKIN Jean-Pierre	EO		010/47.23.09
ROCHE Jean-Guy	EI	063/21.72.71	
SAMOUCHE Mohammed	TP		352/53.00.49
SAMPAIO Carlos	CH	352/54.81.39	
SCHRANK Christophe	EO	063/23.40.49	352/40.38.38-402
SCHWARTZ Jean-Marc	TP	063/38.49.26	352/32.69.31.202
VAN WAMBEKE Pierre	TP	352/36.78.08	352/45112 6816
WERNER Ivan	MC		
WILMOT Didier	CH	063/37.03.68	

*Extrait du répertoire AIDISIA 03/12/02 N. BLERET*

**Vous prévoyez une escapade en Bourgogne ou en Beaujolais,  
voici quelques bonnes adresses... (mise à jour)**

- Dormir entre Dijon et Nuits St Georges:
  - à **Chamboeuf:**

Chambre d'hôtes "*Les Sarguenotes*", chez M et Mme Monceau sur le haut des côtes de Nuits, à quelques kilomètres de Gevrey-Chambertin. Classées "3 épis" par les Gîtes de France, six chambres avec s.d.b., très beau panorama. Cartes de crédit refusées  
Réservation indispensable:  
(Tél. 0033380518465 – Fax: 0033380497724)
- Manger sur les Côtes de Nuits:
  - à **Marey Les Fussey:**

*La Maison des Hautes-Côtes*, plats régionaux à l'ancienne, peut accueillir des grands groupes. Caveau de dégustation des vins. Tél. 0033380629129 – Fax 0033380629679.
- Déguster autour de Beaune:
  - à **Chassagne-Montrachet:**

*Domaine Lamy-Pillot* – belle demeure à la sortie du village sur la route de Santenay. Excellents Chassagne-Montrachet et Saint-Aubin (rouges et blancs pour les deux) Rendez-vous indispensable (Tél. 0033380213052 - Fax 0033380213002 - Email [lamy.pillot@wanadoo.fr](mailto:lamy.pillot@wanadoo.fr) - Internet <http://pro.wanadoo.fr/lamy.pillot/> )
  - à **Auxey-Duresses:**

*Domaine Michel Prunier* – au milieu du village sur la route de Nolay. Crus proposés: Auxey-Duresses (rouges et blancs), Beaune, Volnay (rouges), ainsi que pour les amateurs, un crémant de Bourgogne. Rendez-vous conseillé (Tél. 0033 380212105 – Fax 0033 380216473)  
*Déguster... puis manger en face:*  
*A la Crémaillère*, nouvelle acquisition de Michel Prunier, réservation conseillée (Tél. : 0033 380216448 – Fax : 0033 380212475)
  - à **Pommard:**

*Domaine Lahaye Père et Fils* – au centre du village, un peu avant l'église (rue de Francorchamps ! ). Crus proposés: Pommard, Volant, Meursault et quelques autres appellations plus petites, mais non moins prestigieuses. Avec un peu de chance, vous vous ferez conseiller par Monsieur Lahaye père, je ne vous en dis pas plus... N'oubliez pas non plus votre carte de visite ou votre *business card*...

Rendez-vous conseillé (Tél. 033380241047–Fax 0033380240765)

*A voir absolument: le centre historique et commercial de Beaune et ses Hospices, ainsi que Meursault (rendus célèbres par le film ‘ La grande vadrouille’), les villages de la Côte de Beaune (St-Romain, Orches, ainsi que la Rocheport et son très beau château)*

- Manger et/ou dormir entre Beaune et Chalon-sur-Saône :

**à Rully (près de Givry et de Mercurey):**

*Le Vendangerot*, hôtel-restaurant très agréable sur la place du village.

Réservation conseillée (Tél. 0033 3 85872009 – Fax 0033 3 85 912718)

**à Meursault:**

*La diligence*, vaste restaurant à Meursault-gare. Très bon rapport qualité-prix

Réservation souhaitée (Tél. : 0033 380212132)

- Déguster les Bourgognes blancs du Mâconnais:

**à Vergisson** (village au pied du site préhistorique de la Roche de Solutré):

*Jacques et Nathalie Saumaize*, à la sortie du village sur la route de Pouilly, aux Bruyères. Excellents Saint-Véran et Pouilly-fuissé, très bon rapport qualité-prix.

Rendez-vous conseillé (Tél. 0033385358214 – Fax 0033385358700)

*A voir absolument: le site de Solutré et son Musée de la Préhistoire, le site prestigieux de l'Abbaye de Cluny, le village médiéval de Brancion (à 10km de Tournus) et pour les amateurs de littérature, à Milly-Lamartine, la maison d'enfance de Lamartine.*

- Déguster en Beaujolais:

**à St-Amour Bellevue:**

*Domaine de la Cave Lamartine* – chez le maire du village, M Spay. Crus proposés: St-Amour, Juliéna (rouges) et Beaujolais-Villages blancs. Rendez-vous conseillé (Tél. 0033385371288 – Fax 0033385374519)

**à Romanèche-Thorins :**

*Paul Janin et Fils*. Crus proposés: excellents Moulin-à-Vent et Beaujolais-Villages. Rendez-vous conseillé (Tél. 0033385355280 – Fax 0033385352177)

*Romanèche-Thorins était, jusqu'à l'immédiat après guerre, célèbre pour sa mine de manganèse, aujourd'hui désaffectée.*

- Déguster et dormir en Beaujolais:

**à Fleurie:**

*Domaine des Marrans*, chez M et Mme Mélinand, au milieu de leur vignoble, à 2 kilomètres du village. Crus proposés: Fleurie, Juliéna ainsi que des Beaujolais

et Beaujolais-Villages (tous rouges) Ce viticulteur est également présent chaque année à la Foire aux Vins de Toernich.

**Deux chambres d'hôtes**, classées "3 épis" par les Gîtes de France, avec s.d.b., y sont également disponibles. Réservation pour les chambres et rendez-vous pour la dégustation conseillés (Tél. 0033474041321 – Fax 0033474698245)

à **Chiroubles** (5 km de Fleurie):

**Domaine La Grosse Pierre**, chez M et Mme Passot, magnifique demeure au milieu des vignes. Crus proposés: Chiroubles, Juliéna ainsi que des Beaujolais et Beaujolais-Villages (tous rouges) Ce viticulteur est également présent chaque année à la Foire aux Vins de Toernich.

**Cinq chambres d'hôtes**, classées "3 épis" par les Gîtes de France, très bien décorées, avec s.d.b., y sont également disponibles. Piscine extérieure pour les hôtes. Réservation pour les chambres et rendez-vous pour la dégustation conseillés (Tél. 0033474691217 – Fax 0033474691352)

*De ces deux propriétés, par temps clair, la vue sur le Mont-Blanc est garantie.*

- Manger en Beaujolais:

**A St-Jean d'Ardières** (à quelques kilomètres de Belleville):

**Au Château de Pizay**, Hôtel-Restaurant repris dans les Relais du Silence. Dans ce magnifique château du XIV et XVII siècle, cuisine gastronomique et ambiance pleine de charme et de raffinement.

Réservation conseillée (Tél. 0033474665141 – Fax 0033474696563)

**A Odenas** (sur la D43 entre Villefranche et Cercié),

**Chez Christian Mabeau** – excellent petit restaurant situé au centre du village.

Réservation conseillée (Tél. 0033474034179 – Fax 0033474034940)

Vous pouvez aussi visualiser les chambres d'hôtes sur le site : <http://www.gites-de-france.fr/fr/index.htm>. Pour tous renseignements ou conseils supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter par email [srausch@cmdnet.lu](mailto:srausch@cmdnet.lu).

**L'auberge du vieux vigneron.**

Cette sympathique auberge est située à Corpeau (21190), face à la Mairie, sur la route de Beaune. Leurs spécialités sont les grillades et les omelettes préparées devant vous au feu de bois.

Intérieur rustique, tables en bois, gros murs de pierres, il fait bon s'y retrouver surtout lorsque il fait froid dehors et que le feu crépite dans la cheminée.

**Les coquines.**

Non, il ne s'agit pas d'un cabaret mais bien d'un petit restaurant installé dans une vieille grange et situé à Ladoix-Serrigny (au nord de Beaune) La cuisine est très bonne. Rien à reprocher. De bons ingrédients de base bien préparés, que demander de plus.

Pour ceux qui s'y rendront un jour, et si la patronne est habillée comme le soir ou nous y étions, je vous assure que le nom du restaurant vient du nom du lieu-dit où il se trouve. Ne pensez pas à autre chose...

**L'auberge du Paradis.**

Elle est située à St-Amour Bellevue (71510), au lieu-dit "Le Plâtre Durand".

Valérie et Cyril se feront un plaisir de vous faire découvrir les produits du terroir. Les divers Pouilly-Fuissé et St-Véran sont à recommander.

Bon voyage et bonnes dégustations.

Michel Rausch et P. Beyaert

---

## **AIDISIA - Cotisations 2003**

L'année 2003 arrivant à grands pas, il est temps de penser à renouveler votre cotisation. Nous vous rappelons que la cotisation couvre l'année civile et que les montants restent inchangés pour l'année 2003.

**Cotisation normale: 20 €**  
**Couple de diplômés: 30 €**  
**Cotisation d'honneur: 50 €**  
**Jeune diplômé (2001): 7 €**  
**Cotisation de sympathie: 15 €**

La cotisation de sympathie s'adresse à des ingénieurs diplômés d'autres écoles souhaitant faire partie de l'AIDISIA (diplômés ayant fait leurs candidatures à l'ISI, diplômé d'autres écoles habitant dans les environs d'Arlon...) Cette cotisation concerne uniquement l'AIDISIA, elle ne donne pas droit à l'affiliation à l'UFIIB.

**Vos cotisations sont importantes pour notre association car c'est grâce à elles que nous pouvons poursuivre nos objectifs. Nous sommes certains que vous serez sensibles à cet appel.**

Voici les numéros de compte de l'AIDISIA:

**Attention : nouveau numéro de compte postal**

**CCP: 000-3250207-28**

**B.I.L.: 9-150-8079-890**

**IBAN: voir encadré ci-dessous**

**N'oubliez pas d'indiquer au moins votre nom et votre prénom dans la zone communication du bulletin de versement, cela nous facilite la tâche.**

Pour éviter les frais bancaires, les ingénieurs résidant à l'étranger peuvent effectuer un versement par IBAN au nom de **l'AIDISIA – Nicole Bleret – Trésorière**

<b>La numérotation IBAN</b>
Votre ancien numéro de compte <b>9-150/8079/890</b>
Votre nouveau numéro de compte  <i>au format IBAN électronique</i> <b>LU290029150807989000</b>
 <i>au format IBAN papier</i> <b>IBAN LU29 0029 1508 0798 9000</b>
Le code BIC de Dexia BIL est <b>BILLULL</b>

---

## Année 2002 – Liste des membres de l’AIDISIA

1	ANDRE Olivier - 1995	48	DUBRU Laurent - 1988
2	AUBERTIN Jean-Luc - 1975	49	DUCHATEAU Vincent - 2001
3	BAIJOT Frédéric - 1999	50	DUGAILLEZ Philippe - 1993
4	BECHOUX Gabriel - 1971	51	DURIEUX Marc - 1987
5	BERIOT Michel - 1981	52	DUTERME Hervé - 1993
6	BERNARD Jean-Sébastien - 2000	53	EVEN Joël - 1975
7	BERTHELEMY Olivier - 1993	54	FAGNERAY Patrick - 1985
8	BERTRAND Frédéric - 2001	55	FERREIRA AFONSO Joao - 1994
9	BEYAERT Pascal - 1986	56	FORMOSO Jean-Luc - 1990
10	BINAME Richard - 1970	57	FOUSS Jean-Marie - 1978
11	BLERET Nicole - 1971	58	FRANCOIS Pascal - 2001
12	BONJEAN Michel - 1989	59	GENGOUX Michel - 1979
13	BRACONNIER Philippe - 1976	60	GEORGES Jean-Philippe - 1997
14	BREUER Jean-Michel - 1976	61	GEORGES Olivier - 1997
15	BURLET Jacques - 1976	62	GERARD Jean-Louis - 1974
16	BURTON Daniel - 1965	63	GERARD Stéphane - 1984
17	BURTON Stéphane - 1997	64	GILSON Jean - 1965
18	CARTRY Pierre - 1988	65	GOBIN Thierry - 1994
19	CASSART Alain - 1973	66	GOCHELY Olivier - 1992
20	CHALON Henri - 1973	67	GODARD Daniel - 1976
21	CHARPENTIER Frédéric - 1990	68	GOUVERNEUR Fabian - 1997
22	CHAUVAUX Alain - 1986	69	GRAAS Philippe - 1981
23	CHLEIDE Pol - 1971	70	GUILLAUME Benjamin - 2001
24	CLAUDE Michel - 1976	71	GUILLAUME Pascal - 1986
25	CLAUSSE Patrick - 1979	72	HAAS Michel - 1986
26	COLJON Jacques - 1977	73	HABAY André - 1995
27	COLLIN Gérard - 1988	74	HABAY Luc - 1969
28	CONROTTE Jean-Louis - 1987	75	HAMES Jean-Luc - 1976
29	CRAPS Michel - 1972	76	HANON Michel - 1964
30	CREMER Guy - 1977	77	HENNERICY Jean-Paul - 1969
31	CREMER Hugues - 1986	78	HENRY Pierre - 2000
32	DAKHIA Toufik - 1981	79	HERVEG Ernest - 1970
33	DE BOUW Hugues - 1993	80	HOELTGEN Sébastien - 2001
34	DEBEFFE Nicolas - 1996	81	HUEGENS Emmanuel - 1997
35	DEBLIRE Frank - 1981	82	HUSTIN Jean-Paul - 1975
36	DECKER Jean-Yves - 1996	83	JACOB Jean-Claude - 1972
37	DEFECHE Raymond - 1967	84	JACOB Jérémy - 2000
38	DEGLIN Dany - 1998	85	JACOB Paul - 1985
39	DEHOGNE Jean - 1967	86	JACQUEMIN David - 1995
40	DEKER Jean - 1970	87	JORIS Jean-Marc - 2000
41	DESSY Pascal - 1992	88	KAUFFMANN André - 1964
42	DETHOR Claude - 1973	89	KEMP Pol - 1969
43	DHAEZE Ronnie - 2001	90	KOEUNE Jean-Claude - 1967
44	DIDEMBOURG Marc - 1989	91	KOHL Benoît - 1996
45	DIELS Daniel - 1973	92	KUPPER Etienne - 1993
46	DION Michel - 1985	93	LALLEMAND Roland - 1972
47	DUBOIS Valère - 1987	94	LAMBERT Marielle - 1992

---

95 LAMBINET Françoise - 1976	136 RAMLOT Sébastien - 2001
96 LAMBOTTE Olivier - 1996	137 RASSEL Frédéric - 1992
97 LATRAN Viviane - 1980	138 RAUSCH Michel - 1987
98 LECART Damien - 1993	139 REICHLING Jean-Marc - 1991
99 LEFEBVRE Guy - 1976	140 RENARD Nathalie - 1991
100 LEMAIRE Michel - 1974	141 REQUILE Stefan - 1985
101 LEVELING François - 1996	142 REUMONT Frédéric - 2000
102 LIBOIS Benjamin - 2001	143 RICHARD Thierry - 2001
103 LIEFFRIG Dominique - 1993	144 ROBINET Isabelle - 1978
104 LIZEN Marc - 1990	145 SANTUCCI Claude - 1971
105 LUSSON André - 1993	146 SCHEEN Christian - 1981
106 MALET Luc - 2000	147 SCHETTER Guy - 1975
107 MANCHEL Bernard - 1981	148 SCHMIT Philippe - 2000
108 MARCHAL Gaëtan - 1996	149 SCHOCKERT Joseph - 1969
109 MATHIEU Jean-Claude - 1973	150 SCHRANK Pascal - 1986
110 MELOT Jules - 1974	151 SCHUSTER Marc - 1988
111 MERTZ Benoît - 1983	152 SEBASTIANI Georges - 1980
112 MEURISSE Thibaud - 1997	153 SONDAG Jean-Paul - 1975
113 MICHEL Jean-Pol - 1973	154 SPIES Jean-Marie - 1968
114 MIERGE Jean-Jacques - 1971	155 SPRUMONT Guy - 1970
115 MORINA Marzio - 1999	156 THOMAS Joël - 1992
116 NANQUETTE Fabrice - 1985	157 THOMMES Vincent - 1994
117 NEMRY Patrick - 1992	158 THONNER Jacques - 1985
118 NICOLAY Frédéric - 1986	159 UBAGHS Marc - 1984
119 NOEL Jean-Paul - 1970	160 VAGUET Louis - 1981
120 ORIGER Guy - 1979	161 VAN DER VENNE Claude - 1985
121 PAQUAY Stéphane - 1994	162 VAN DRIESSCHE Yves - 1987
122 PAQUET Freddy - 1971	163 VAN WAMBEKE Pierre - 1993
123 PENOY Adrien - 1967	164 VANDERSMISSEN Frédéric - 1983
124 PERL Henri - 1965	165 VANPARYS Edouard - 1986
125 PERLEAU André - 1972	166 WAGNER Jean-Michel - 1987
126 PETIT Frédéric - 1996	167 WANLIN Christian - 1975
127 PETIT Louis - 1972	168 WAUTHIER Olivier - 1994
128 PIERRARD Daniel - 1972	169 WEBER Jean - 1975
129 PIERRE Philippe - 1991	170 WIAME François-Xavier - 1995
130 PIJPOPS Jean-Michel - 2001	171 WILLETTE Fredy - 1973
131 PIRONT Frédéric - 1998	172 WOLF Edgard - 1976
132 PIRSOUL Michaël - 2000	173 ZINTZ Hector - 1965
133 PLUN Roger - 1968	
134 PONCIN Jean-Luc - 1973	
135 RAMLOT Michel - 1971	

*Extrait du fichier de l'AIDISIA Clôturé le 03/12/02 N. BLERET*

## **Extraits du UFIIB flash de septembre 2002**

### **Congrès international**

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur, un Congrès international s'est tenu à Lyon, organisé par l'IAU (Association internationale des universités) et par l'UNESCO. 150 pays (700 institutions d'enseignement supérieur) étaient représentés. Nos confrères de la VIK étaient présents.

Propos tenus par l'ingénieur docteur D. Debouzie recteur de l'université de Lyon:

**" ... un ingénieur est un ingénieur, point à la ligne..."**

(Ce qu'un autre recteur français avait aussi affirmé au colloque de la FABI sur la formation des ingénieurs.)

***Le métier d'ingénieur résiste à une approche descriptive simple. Le terme ingénieur recouvre notamment plusieurs dimensions, comme la culture scientifique et technique, l'aptitude à la résolution de problèmes, mais surtout l'action. Vous comprenez, l'action d'un ingénieur est importante. C'est-à-dire, la construction d'ouvrages et la réalisation de projets. ...***

***Au-delà de la formation scientifique et technique, le socle de la culture de l'ingénieur, la préparation à l'entrepreneuriat est désormais une dimension indispensable au bagage de l'ingénieur ...***

***Un ingénieur doit être capable de transformer une innovation issue d'un laboratoire en une activité industrielle rentable".***

Il faut savoir que la région Rhône-Alpes est semblable en surface au Bénélux plus la Suisse, bien qu'il y ait moins de 6 millions d'habitants mais 200000 étudiants au supérieur et 20000 chercheurs au travail. Le pôle universitaire de Lyon regroupe 3 universités et 4 grandes écoles pour un total de 110000 étudiants. Origine Info: VIK

En fait, tout l'enseignement supérieur de la Communauté française en ***un seul pôle universitaire***, plus de réseaux, un seul pouvoir organisateur ...

Un rêve !

## **L'UFIIB touche les entreprises au sujet du stage des étudiants ingénieurs.**

Dans le cadre du programme de communication, l'UFIIB a proposé à 4 importantes fédérations d'entreprises (AGORIA, FEVIA, FEDICHEM et Confédération de la construction) une nouvelle conception des stages pour les ingénieurs industriels.

Les grandes lignes de la proposition sont les suivantes:

- le stage long (6 mois) au cours d'une 5ème année
- le stage = période de probation avec certificat légal école-entreprise
- le stage éventuellement rétribué
- le stage est un essai en grandeur réelle du métier d'ingénieur (comme pour les médecins, architectes, avocats etc.) mais contrairement à ces derniers, avec un étudiant qui a terminé les cours théoriques et pas avec un jeune diplômé.

Cette proposition a rencontré un vif intérêt chez les 4 fédérations contactées. Deux réunions AGORIA-ADISIF-UFIIB ont été tenues et un questionnaire sera envoyé aux différentes composantes d'AGORIA puis, s'il échet, probablement étendue à l'entièreté des fédérations professionnelles, ainsi qu'aux CA des différentes associations-membres.

L'UFIIB a également contacté un étudiant ingénieur industriel représentant de la FEF pour sonder les étudiants sur l'idée d'une 5ème année dans le type long. Affaire à suivre.

**Georges Roobaert** (Managing Director de Hansen Transmissions - Belgique)  
*" ... s'il nous faut obtenir plus d'ingénieurs au prix d'un nivellement par le bas, nous ne sommes pas demandeurs, en tant que représentants du monde des entreprises. Le niveau de nos diplômés constitue justement l'un des atouts de notre pays." (cité dans Imédiair mai 2002).*

Il faut rappeler qu'en Communauté flamande, tous les ingénieurs (civils et industriels) sont formés dans l'enseignement de plein exercice et que les passerelles sont toujours organisées comme elles l'étaient si bien jadis dans tout le pays.

Depuis qu'on a légiféré sur ces dernières, en Communauté française, on perçoit déjà des déviations importantes comme :

- utilisation du graduat à la place des candidatures (en terme de cursus scientifiques, cela veut dire remplacement de plus de 1500 heures de formation scientifique par environ 350 à 450 heures de sciences de base). La possibilité de rattrapage envisagée ne peut pas légalement dépasser 150 heures de formation.

Par une simple décision politique, on crée donc artificiellement une énorme variance dans la population des ingénieurs industriels francophones.

- certains instituts, obligés d'accueillir les gradués en 1ère ingéniorat, font leur sélection de manière correcte et mettent en évidence, par le taux de réussites, l'énorme différence entre les deux types de formation. D'autres Instituts (souvent sous influence politique), utilisent cette voie pour avoir plus de professeurs (quantité liée au nombre d'étudiants), ou de meilleures statistiques par rapport aux réseaux concurrents.

Si l'on compare les taux de réussite observés chez les uns et les autres, on met aussi en évidence une énorme variance.

La question qui se pose est celle-ci : "Est-ce que, pour les employeurs, les ingénieurs industriels diplômés de cette manière sont-ils réellement des ingénieurs?" Cela nous reporte aux dires de Georges Roobaert: **Nous ne sommes pas demandeurs**; sous-entendu nous ne serons pas preneurs !

D'autre part, ce processus est valable également dans la formation des ingénieurs industriels via la promotion sociale où les passerelles sont aussi organisées et où les études d'ingénieur industriel ont été largement rabotées au niveau des cursus. Nous ne remettons évidemment pas en cause les études par promotion sociale (1) nous nous étonnons simplement de leur organisation actuelle.

D'autre part, on s'aperçoit aujourd'hui qu'il existe une filière "intéressante" pour ceux qui échouent dans la formation d'ingénieur industriel de l'enseignement de plein exercice. (Echec - chômage - allocations - promotion sociale - réussite après 5 ans). Ces derniers réussiraient-ils, par exemple, devant un jury central ? (1)

Ces ingénieurs industriels, diplômés légalement, sont-ils réellement des ingénieurs pour les employeurs? Voilà ce qui augmente encore la variance de la population totale des diplômés.

Devant cette population disparate d'ingénieurs industriels diplômés par la Communauté française, quelle sera l'attitude des entrepreneurs? Ils ne prendront pas de risques inutiles; ils garderont en mémoire les noms de certaines écoles qui restent très strictes sur la qualité de la formation (et tant mieux pour les diplômés de celles-ci et tant pis pour les diplômés des autres).

Cette énorme variance est préjudiciable à la valeur moyenne de la profession !

La situation actuelle est la présente:

- en communauté flamande on peut devenir ingénieur industriel :
  - par l'enseignement de plein exercice éventuellement via des passerelles à l'ancienne
  - (jadis) par l'assimilation après présentation d'un dossier professionnel
  - par le jury central

- en communauté française on peut devenir ingénieur industriel:
  - par l'enseignement de plein exercice
  - (jadis) par l'assimilation après présentation d'un dossier professionnel
  - par l'enseignement de plein exercice via les passerelles légales (gradué-1er ingénieur)
  - par l'enseignement de promotion sociale (PS)
  - par l'assimilation dans l'enseignement de promotion sociale (actuellement en cours)
  - par les passerelles dans l'enseignement de promotion sociale (graduat PS - 1er ingénieur PS)
- par le jury central

(1) On ne remet évidemment pas en cause ici la qualité des ingénieurs formés en promotion sociale, surtout ceux qui furent diplômés ingénieurs techniciens en 6 ou 5 ans, **travaillant le jour en entreprise.**

L'étude en cours à l'UFIIB relative à la croissance de l'ensemble des ingénieurs industriels simultanément au travail a mis en évidence que cette population peut encore croître jusqu'en 2015 sur les bases actuelles. On atteindra alors 29.000 ingénieurs au travail dont près de 2000 consoeurs (40 dernières promotions). S'il faut plus d'ingénieurs industriels en région francophone, la meilleure voie pour les trouver est celle qui passe par la promotion de la profession chez les jeunes filles de l'enseignement secondaire.

Une action à envisager par l'UFIIB

## **Les lois qui régissent votre emploi du temps.**

On l'ignore souvent, mais des lois immuables et universelles pèsent sur l'emploi du temps de chacun. Les connaître et les apprivoiser, c'est déjà une grande partie de la réussite.

**1. La loi de Parkinson: "*Plus on dispose de temps, plus on en utilise*".**

Si vous avez trois jours pour rédiger un rapport, il est probable qu'ils y passeront tous les trois. Or si on vous avait imposé un délai de 24 heures, vous vous seriez exécuté avec succès. La solution: se fixer pour toute activité une butée, une durée d'exécution à ne pas dépasser.

**2. La loi de Pareto: "*20% de l'investissement donnent 80% du rendement*".**

Seuls quelques gros clients suffisent à générer le chiffre d'affaires ou ... seules quelques grosses erreurs produisent l'essentiel des pertes. La solution: pour toute tâche, veiller à approcher le rapport 20/80. Le perfectionnisme donne souvent un rapport 80/20.

**3. La loi des cycles: "*Dans l'univers tout événement est cyclique*".**

Les handicapés du cycle calent, soit au début (on remet toujours à plus tard), soit durant le déroulement (on ne finit jamais une activité commencée), soit à la fin (impossibilité de conclure). La solution: diviser les cycles complexes en tâches simples à gérer suivant la solution de la loi de Parkinson. Un cycle doit se fermer au plus vite, sous peine d'encombrement de l'esprit.

**4. La loi de Carlson: "*Notre cerveau a besoin de temps pour se mobiliser*".**

Chaque interruption intempestive fait perdre le temps d'une nouvelle concentration. Solution: apprendre à dire NON fermement à certaines sollicitations non productives.

**5. La loi de Illich : "*Notre énergie disponible varie en cours de journée*".**

Il faut organiser son travail en fonction de l'énergie demandée. Attention aux collaborateurs qu'il est inutile de convoquer pendant leurs périodes de meilleure performance. Quitte à détourner le téléphone pendant quelques heures, il faut essayer de préserver les moments de productivité maximale.

**6. La loi de Turgot: "*Le rendement décroît avec le temps*".**

La vertu des pauses doit être appliquée à vos activités. Cette loi est également valable à long terme vous évitera d'être "placardisé" dix ans dans une même fonction.

**7. La loi de l'Ecclésiaste: "*Il y a un moment pour tout et un temps pour chaque chose*".**

Mieux gérer son temps ne doit pas vous amener au stakhanovisme, mais bien à travailler moins, de manière plus efficace, à avoir plus de loisirs et à mieux profiter de ceux-ci. Elle débouche d'ailleurs sur une autre loi: la loi du moindre effort.

---

## **Extraits du UFIIB Flash de novembre 2002**

Le profil de l'enseignement universitaire demain! Ce qu'il risque d'amener par symétrie dans le profil du type long de niveau universitaire.

La structure de l'enseignement universitaire est modifiée sur 4 grands axes:

1.- les programmes d'étude seront organisés en crédits ECTS, c'est-à-dire sur la base du travail *effectivement fourni* par l'étudiant (les cours, les TP, la recherche en bibliothèque, les excursions, le travail à domicile etc). Les ECTS sont acquis pour 5 ans, c'est-à-dire qu'ils sont acquis dans cette limite de temps pour un changement d'orientation d'étude. **Le type long sera organisé sur le même schéma.**

2. - L'année d'étude reste le cadre de référence. Une année d'étude représentera 60 ECTS soit 1600 heures de travail pour l'étudiant. (Selon la conception Bologne-Sorbonne, une heure de formation justifie une heure de travail à domicile.) Ce qui veut dire que le poids des prestations en faculté représentera entre 750 et 800 heures/années.

**Pour le type long en 4 ans, cela veut dire qu'il y aura inévitablement une réduction des heures de formation par rapport à ce qui se fait actuellement de l'ordre de 160 à 360 heures, sans compter les stages. Si on ne reporte pas sur une 5ème année ces heures de formation et de stage, la nouvelle formation d'ingénieur industriel sera dévaluée par rapport à celle d'aujourd'hui, avec le risque, au niveau européen et mondial, que ce nouvel ingénieur industriel soit déclassé d'un rang au point de vue profession avec évidemment des conséquences sur les carrières. Aujourd'hui déjà, le corps professoral étudie quels cours pourraient être éliminés ou rabotés. Des informations que j'ai, il apparaît que ce serait les cours scientifiques des candidatures qui seraient élagués; le nouveau diplôme devenant en quelque sorte un up-grading du graduat. Cela est inacceptable pour la profession et très dangereux pour la formation continuée.**

3. - Certains grades académiques changent, ainsi les candidatures disparaissent et sont remplacées par un cycle de 3 ans (baccalauréat ) donnant accès à un diplôme non professionnalisant de "bachelier". Ce diplôme est une transition vers une licence en 1 an (titre conservé, professionnalisant, mais non légal au niveau européen ) ou vers une maîtrise (titre européen professionnalisant) en deux ans. La licence sera plus généraliste que la maîtrise, l'année de celle-ci étant comparable aux DES ou aux DEA actuels. L'agrégation pour l'enseignement secondaire supérieur pourrait se faire au cours de cette dernière année.

**Réflexion pour le type long. Un baccalauréat ou un titre de bachelier est inacceptable pour des raisons professionnelles car ils ont, dans tous autres pays d'expression française, une signification nettement réductrice. Les termes anglais (bachelor) et français (bachelier) ont des significations totalement différentes. Si les études d'ingénieur industriel restent en quatre ans et donnent accès uniquement à un titre et un grade d'Ing. ou à une licence professionnalisants, il est fort à parier que ces titres ne figureront jamais dans les lois d'accès aux professions dans les différents pays de la communauté et que ces formations seront donc du point de vue professionnel des formations cul-de-sac qui ne seront pas prises en considération et qui rejeteront le diplômé en quête d'emploi vers le titre inférieur, avec les conséquences professionnelles que cela suppose.**

**Si les études sont portées à cinq ans, le contenu de la cinquième année professionnalisante devrait tout mettre en œuvre pour rendre plus facile et plus performant le passage d'un milieu hautement intellectuel mais factice (l'ISI) à un milieu de moyenne intellectuelle moindre, mais plongé dans le réel et la responsabilité partagée (l'entreprise).**

**Les raisons budgétaires ne peuvent pas être un obstacle préalable à la réflexion intellectuelle du bien fondé de cette proposition; les raisons budgétaires ne sont, comme d'autres, que des contraintes à prendre en compte et à résoudre au cours de la mise en place de celle-ci.**

4. - La possibilité d'introduire des branches mineures dans le cursus menant au premier cycle est de très loin la meilleure initiative de l'accord Recteurs-Ministre. Concrètement, cela veut dire qu'un étudiant ingénieur pourrait, par exemple, prendre, dans une autre institution, des crédits en économie au cours de son premier cycle, valorisant de la sorte une certaine polyvalence sur le marché de l'emploi.

**Processus tout à fait applicable dans le type long pour autant qu'on envisage celui-ci en 3 + 2. S'il est structuré en 3 + 1, le nombre d'heures de cours en moins sera déjà trop pénalisant professionnellement parlant que pour pouvoir encore se disperser.**

**En cas d'un changement significatif du cursus, aussi bien dans la qualité que dans la quantité, les programmes de cours des Instituts supérieurs industriels et la nature de leur encadrement devront être présentés à nouveau à l'Executive Monitoring Committee de la FEANI qui gère le registre européen des Ecoles d'ingénieurs, celui que la Commission Européenne vient de choisir comme plate-forme européenne de la formation**

**Toutes les facultés des sciences appliquées, toutes celles des sciences agronomiques et tous les Instituts Supérieurs Industriels belges sont repris,**

---

depuis 1977, au plus haut niveau de ce registre. Il n'est pas impossible qu'un réexamen des cursus et de l'encadrement amène les professeurs d'universités européennes qui siègent et délibèrent dans ce Committee, à déclasser certains Instituts. Le Benelux, qui était représenté jusqu'à il y a peu par un professeur de l'université de Gand membre du Comité National Belge, est représenté actuellement dans ce Committee par un professeur d'université hollandais. Nous y avons donc beaucoup moins d'influence d'autant plus que notre collègue Maroye (UG) décédé, n'est plus à la FEANI pour veiller à la casse. Ceci veut dire clairement que nous n'aurons pas beaucoup de recours possible en cas de déclassement d'une Ecole.

Ceci est très grave si l'on considère que les diplômés de cette école ne seront jamais pris en considération à leur véritable niveau par les entreprises étrangères qui consultent le registre du fait qu'elles ne connaissent pas les titres belges et leur valeur et parce que la déontologie nous obligera à informer les jeunes qui s'inscrivent dans cette école du risque professionnel qu'ils courent.

Sur la base qu'une heure de travail hors formation est nécessaire pour chaque heure de formation, et sur la base des chiffres avancés par les recteurs et la Ministre que 1600 heures de travail correspondent à 60 ECTS, la formation actuelle des ingénieurs industriels en quatre années correspond à  $3640 \text{ heures de formation} \times 2 = 7280 \text{ heures de travail}$  pour l'étudiant sur la totalité de sa formation. (Le temps de travail requis pour le mémoire non compris). Cela correspond déjà à  $7280 \times (60/1600)$  soit 273 ECTS, donc très près des 300 ECTS souhaités par l'Europe pour une maîtrise en 2 ans (que n'atteignent pas actuellement la plupart des formations universitaires en 5 ans) et 33 ECTS en plus qu'une maîtrise en 1 an aussi envisagée par l'Europe. Alors, pour quelles raisons veut-on créer, pour les diplômés en quatre ans, une "licence académique" anachronique et suicidaire professionnellement ?

### **Comment peut-on devenir ingénieur industriel aujourd'hui en Communauté française ?**

**Première manière**, celle exigée par les lois de 1977 dans l'enseignement de plein exercice

- deux années de candidature donnant accès au grade de candidat ingénieur industriel, grade requis pour avoir accès au second cycle de deux ans, donnant accès au grade et au diplôme d'ingénieur industriel.

*(Loi du 19/03/1977, article 3, §2). Le grade d'ingénieur industriel ne peut être conféré à un récipiendaire que deux ans au moins après que celui-ci a obtenu le grade de candidat ingénieur industriel.*

**Seconde manière**, via la présentation au jury central, des examens menant aux différents grades.

**Troisième manière**, dans l'enseignement de plein exercice via les études de type court (graduat) et un système de passerelles. vers la première année du second cycle du type long. Des exemptions de cours sont prévues pour les matières communes aux formations longues et courtes et un système de rattrapage est mis en place pour les branches scientifiques relatives aux candidatures du type long. (Ces cours de rattrapage ne peuvent pas excéder un total de 100 h)

**Quatrième manière**, celle exigée par les lois relatives à l'enseignement supérieur de type long via l'enseignement de promotion sociale. Cette formation dure 5 années.

**Cinquième manière** via les passerelles graduat de promotion sociale, type long de promotion sociale.

La population des ingénieurs industriels francophones présente donc une énorme variance sur base des connaissances scientifiques et sur base de la culture générale. Cela est beaucoup moins le cas de nos confrères néerlandophones chez qui il n'y a pas d'enseignement de promotion sociale à ce niveau et où les passerelles, quand elles existent, sont réalisées comme elles l'étaient jadis en Communauté française, c'est à dire avec l'obligation d'obtenir le diplôme de candidat.

Pour les diplômés francophones des "manières" trois à cinq, cela crée des problèmes quant à la reconnaissance FEANI pour le diplôme EURING parce qu'ils ne peuvent jamais totaliser le nombre d'années de niveau universitaire requis.

Rappelons à ceux qui l'auraient oublié que le diplôme EURING s'obtient après un minimum de 7 années.

Pour l'ingénieur industriel de plein exercice avec candidature le profil requis est de:

4 années de niveau universitaire + 3 années de pratique professionnelle dans le métier.

Pour l'ingénieur civil: 5 années de niveau universitaire et 2 ans de pratique professionnelle dans le métier.

Ce diplôme est la meilleure manière pour un employeur d'un pays étranger ( ou pour un ordre d'ingénieurs comme il en existe dans certains pays) de savoir si le candidat qui se présente pour un emploi est bien un ingénieur. reconnu par ses pairs.

Pour les ingénieurs industriels qui ne possèdent pas l'EURING, les employeurs étrangers consultent généralement le registre des écoles d'ingénieurs reconnues par la FEANI (sur programme des cours et notoriété des directions et du corps professoral). Aujourd'hui, tous les Instituts Supérieurs Industriels font partie de ce Registre. Si ces Instituts disparaissaient de la loi et étaient remplacés par les Hautes Ecoles, il n'est pas certain que toutes celles qui forment des Ing seraient reprises dans le Registre.

Ce système marche car l'UFIIB reçoit assez souvent des demandes de confirmation de l'étranger car l'intitulé de l'Institut (sur le diplôme du candidat à l'emploi) ne correspond pas ( surtout pour les ingénieurs plus âgés) à l'intitulé de l'Institut repris au Registre.

La dernière demande en date émanait du CNISF (Comité National des Ingénieurs et des Scientifiques de France) à propos de la candidature dans une entreprise française d'un diplômé de Pierrard-Virton. Il va sans dire que l'UFIIB a rassuré les confrères du CNISF.

## **Trop de concurrence tue la concurrence ou pourquoi l'ISIA a-t-elle intégré le Pôle Universitaire Mosan.**

Le pouvoir régulateur du marché, devenu maintenant international, est en passe de s'imposer comme le modèle dominant, l'épine dorsale de la structuration des différents espaces européens.

Depuis la disparition du mur de Berlin et l'écroulement du bloc soviétique, en effet, il n'existe plus aucun contre-pouvoir à la domination du modèle américain, non seulement sur nos économies, mais aussi sur les structures fondamentales de nos sociétés. L'Europe, dont on pouvait penser qu'elle s'imposerait comme modèle alternatif, n'est devenue, depuis le traité de Maastricht, rien d'autre qu'un gigantesque marché dont la seule règle consiste à supprimer toutes les entraves à la libre concurrence. Or, que constatons-nous: afin de pouvoir résister (on ne résiste pourtant que si on est agressé), les entreprises commerciales ont estimé devoir atteindre une taille critique. Et devant les regroupements des petites, les grandes entreprises ont pris peur. Elles se sont donc aussi mises à grossir pour atteindre des dimensions gigantesques à un point tel que leur gestion en est devenue pratiquement impossible. Les petites entreprises ont donc disparu au profit de mastodontes occupant maintenant des emplacements monopolistiques. Les monopoles d'état ont simplement été remplacés par des monopoles financiers, sans pour autant que leurs performances soient à coup sûr meilleures (Vivendi, GM, Alcatel, ...).

Quel rapport avec l'ISIA ?

C'est à la fin des années 90 que la Belgique a signé le protocole d'accord général sur la commercialisation des services. Cet accord, connu depuis par le sigle AGCS, prévoit que les services tels que les communications, les infrastructures, la culture ... et l'enseignement seront incessamment soumis à la concurrence mondiale.

Nous pouvons donc, comme dans le monde des entreprises, nous attendre à vivre des concentrations importantes dans le domaine de l'enseignement. Bien entendu, nous avons déjà connu des "rationalisations". Les petites écoles de village ont pratiquement toutes disparu. Les lycées, les petits athénées (Habay, Martelange, ...), les petits collèges ont tous disparu. Les Hautes Ecoles, qui n'avaient pas d'autre motif que financier, ont imposé des regroupements aux instituts d'enseignement supérieur. Ces Hautes Ecoles elles-mêmes ne pèsent pourtant d'aucun poids au niveau international. Même nos universités sont d'une taille lilliputienne. Je me souviens encore, lorsque, jeune directeur de notre institut, tentant de nouer des contacts internationaux, j'avais, à Bruxelles,

approché un enseignant de l'école polytechnique de Milan. Pour ne pas sombrer dans le ridicule, je me suis rapidement perdu dans des considérations d'ordre général lorsqu'il m'eut dit que 50.000 étudiants fréquentaient son institution ... mais que parmi eux, il y avait 25.000 architectes. Il y a donc dans cette école autant d'étudiants ingénieurs que pour l'ensemble des étudiants de toutes les facultés universitaires de la communauté française. Autre exemple encore : il m'arrive de rencontrer le recteur de l'académie de Metz. Il gère à lui seul un budget considérablement plus important que l'ensemble des budgets des 5 ministres de la communauté française qui ont de l'enseignement dans leurs attributions.

La taille minimum d'une institution d'enseignement supérieur, en Europe, semble tourner autour des 40.000 étudiants. Le pôle universitaire mosan, regroupant l'ensemble des écoles supérieures liégeoises, les écoles namuroises hors les facultés universitaires de Namur, les écoles luxembourgeoise hormis la HE Blaise Pascal (encore que ..?) y arrive à peine. Un axe plus important est donc en train de se construire entre Liège et Nancy. Pour se développer, cet axe a besoin d'un point d'appui. Il est, à mon sens, crucial pour nous que ce point d'appui se situe à Arlon plutôt qu'à Luxembourg.

Avons-nous d'autres choix ? Franchement, je ne crois pas. Nous pourrions bien entendu tenter de nous insérer dans l'axe catholique de Louvain, ou dans l'axe laïque créé autour de l'ULB. Le pôle universitaire mosan a, au moins, l'avantage, outre du rapprochement géographique objectif, du pluralisme des idées, incontestable ferment du concept même de la formation universitaire. Il est d'ailleurs probable que seul le sentiment identitaire liégeois a pu permettre de dépasser les clivages entre réseaux.

Bref, nous savions que nous serons mangés tôt ou tard. Nous avons au moins pour l'instant le choix de l'estomac dans lequel nous allons tomber. Nous avons choisi. Il nous reste maintenant à être suffisamment vigilants pour ne pas être dépecés par l'appétit liégeois. Le contre-pouvoir, dans ce cas d'espèce, pourra peut-être venir de la Lorraine française.

Georges Sironval,

Directeur du département technique  
Haute Ecole Robert Schuman